



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

**AMENDMENT NO.
N° DE LA MODIFICATION**
002

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Katie McCann
Katie.McCann@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At: – à :14 :00 Heure avancée de l'Est

On: – le : lundi 3 juin 2024

Title – Titre Simulateur de communication par satellite	Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-246182/A
Date of Amendment – Date de modification 28 mai 2024	
Address Enquiries to: – Adresser toutes questions à : Katie McCann Katie.McCann@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de telephone N/A	FAX No. – N° de fax N/A
Destination Department of National Defence 7 CF Supply Depot, Receipts Section CFB Edmonton 195 Ave. & 82 nd Street – Bldg. 236 Edmonton, AB T5J 4J5	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery Required – Livraison exigée 31-Dec-2024
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) Name – Nom _____ Title – Titre _____ Signature _____ Date _____

L'amendement 002 sert à :

Répondre aux questions de l'industrie :

Question 1 : Pourriez-vous fournir des précisions sur les exigences auxquelles les entreprises doivent soumettre des soumissions, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'obtenir des certificats tels que CTAT ou ITAR, ou l'inscription à des programmes comme le Programme des marchandises contrôlées (PMC) ?

Réponse 1 : Un ou plusieurs des articles sont considérés comme des biens à double usage. Par conséquent, les soumissionnaires sont informés que l'accès aux biens à double usage, à la technologie et aux données techniques est soumis aux réglementations de contrôle des exportations et peut nécessiter l'approbation du transfert par le pays étranger concerné. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de fournir un certificat de marchandises contrôlées pour cette demande de soumissions. Veuillez vous référer à l'article 2.1.2 de la DP pour plus de détails concernant les biens à double usage.

Question 2 : Est-il permis aux fournisseurs tiers de présenter des soumissions, même s'ils ne détiennent pas de certificat de marchandises contrôlées ?

Réponse 2 : Oui, les fournisseurs tiers sont admissibles à présenter des soumissions même s'ils ne détiennent pas de certificat de marchandises contrôlées.

Question 3 : Quels facteurs contribuent à la catégorisation des articles en tant que marchandises contrôlées, quelle que soit leur définition dans les pays manufacturiers ?

Réponse 3 : Pour la présente demande de soumissions, la classification des articles comme marchandises contrôlées est principalement déterminée par leur nature à double usage, indiquant des applications potentielles à des fins civiles et militaires. Cette classification garantit la conformité réglementaire et les mesures de sécurité, indépendamment de la façon dont les articles sont définis dans leurs pays de fabrication.

Toutes les autres conditions générales restent inchangées.